

**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE D'ALOS**  
**LE 22 FEVRIER 2021**

**ETAIENT PRESENTS**

Laurent BRACHET	Adeline MAUDUIT
Sylvain CAPOT	Jean-Pierre MOLE
Jacques DE RAYMOND CAHUSAC	Martine TAJAN
Brigitte DURAN	Alain TORTET
Alain DURAN	

**ABSENTE EXCUSEE**

Marie-Murielle PUJOL

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Martine TAJAN

**PRESIDENT DE SEANCE**

Alain TORTET - Maire

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du précédent Procès-Verbal du 30 Novembre 2020

**DELIBERATION**

- Groupement Syndical Forestier Arp et Coubla
- Révision tarif salle communale
- Tarification cases columbarium

**QUESTIONS DIVERSES**

- Recensement des ponts pour diagnostic gratuit
- Programme Travaux Entretien
- Commande groupée pour défibrillateur

*Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 heures*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 NOVEMBRE 2020**

**VOTE**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## DELIBERATIONS

- ***Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour le Syndicat Arp et Coubla***

Suite à la dissolution de ce Syndicat en 2017, la Préfecture a pris la décision de relancer ce Syndicat. Les statuts restent inchangés. La C.C.C.P. doit convoquer les Maires des Communes concernées pour élire le nouveau Bureau et ses Responsables. Avant sa fusion, la Secrétaire de Mairie devait être détachée 1 heure/mois pour effectuer des travaux administratifs pour ce Syndicat. Le travail effectué par notre Ouvrier Communal sera à définir. La CCCP dédommagera financièrement notre Commune.

Sont désignés, pour notre Commune, les personnes suivantes :

1 Titulaire : Alain TORTET

1 Suppléante : Brigitte DURAN

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## QUESTIONS DIVERSES

- ***Recensement des ponts pour diagnostic gratuit***

Un programme national, piloté par le CEREMA, effectue un diagnostic gratuit sur l'état des ponts en France et des risques qui y sont liés.

28 000 Communes bénéficient de ce programme.

Pour notre Commune, nous souhaitons que les ponts suivants soient visités :

- ✓ Pont de la Cillère - Pont de la Campagne - Pont de Nestrie - Pont de l'Artiguenart - Pont du Martinet - Pont de La Rivière - Pont de La Hille - Passerelle du Picou

Les murs de soutènement qui se situent sur des voies communales « classées » seront également vérifiés :

- ✓ embranchement route de l'Artiguenart/La Lozère – La Cillère - Le Canébas

- ***Programme Travaux Entretien***

Le curage des fossés va se poursuivre. Montant du « Devis » : 5 572,80 €

La Commune renouvelle son contrat avec l'Entreprise SOUQUE qui fait l'entretien des routes communales depuis plusieurs années. Le tarif reste identique à celui de l'année dernière, soit 3 720 €.

Le grillage de la salle communale, menant au nouvel appartement, va être déposé. Il sera remplacé par une barrière identique à celle déjà existante. Ces travaux vont être effectués par la C.C.C.P.

Le « Devis » pour ces travaux s'élève à : 2300 €

- ***Commande groupée pour défibrillateur***

La C.C.C.P. sollicite les Communes afin de connaître leurs besoins en défibrillateurs. Pour l'instant, un seul appareil nous semble suffisant. Il sera installé sous le préau de la Salle Communale.

- ***Révision tarif salle communale***

Depuis plusieurs années, le tarif est resté inchangé.

Les nouveaux tarifs appliqués seront :

- 150 € pour le week-end, en été
- 200 € pour le week-end, en hiver
- Chèque de caution : 500 €

Pour les personnes extérieures à la Commune :

Les nouveaux tarifs appliqués seront :

- 200 € pour le week-end, en été
- 250 € pour le week-end, en hiver
- Chèque de caution : 500 €

Toutes les Associations, déclarées en Préfecture, sur notre Commune, bénéficieront d'un accès gratuit à la Salle Communale.

Toutefois, un chèque de caution d'un montant de 500 € sera demandé.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- ***Tarifification cases columbarium***

Un tarif de 1 500 € par case est fixé, pour une concession d'une durée de 30 ans.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- ***Régularisation Parcelle***

Mr PELLEGRINI souhaite acheter une petite parcelle, mitoyenne à son terrain. Un Géomètre sera sollicité afin de faire des relevés topographiques de cette parcelle et d'en délimiter les contours.



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures